

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Franche-Comté		
AVIS N°2008-01		
Date validation officielle : 17 janvier 2008	Objet : Classement en Réserve naturelle régionale du Vallon de Fontenelay	Vote : Avis favorable

Examen par le Groupe de travail "Espaces et Espèces protégés" du CSRPN

Le groupe de travail, réuni le 18 décembre 2007, a examiné le dossier d'agrément en réserve naturelle régionale du Vallon de Fontenelay, proposé par Franche-Comté Nature Environnement (FCNE) et présenté par Pascal COLLIN, invité à assister à la séance du groupe de travail.

Examen par l'assemblée plénière du CSRPN

Lors de la séance plénière du 17 janvier 2008, les membres du CSRPN ont entendu les conclusions de M. Sébastien Y. ROUE (animateur du groupe de travail).

Vu la demande de classement présentée par FCNE,

Vu la demande d'avis formulée par la Région,

Considérant que le site proposé abrite des pelouses marnicoles et bas-marais alcalins de basse altitude, rares et menacés dans le département de la Haute-Saône, et insuffisamment présents dans le réseau régional des espaces protégés,

Considérant que ces milieux nécessitent des mesures de gestion active, afin de lutter contre l'enfrichement, et que le classement en réserve est de nature à favoriser ces actions,

Considérant que le projet rend bien compte des enjeux de conservation faunistiques et floristiques présents sur le secteur, par la présence en particulier d'une population de rhopalocères en bon état de conservation et de l'écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*),

le CSRPN

demande que :

- soit développée la connaissance sur les ruisseaux du site dans le contexte global des têtes de bassins, ainsi que les autres domaines de la connaissance afin de réactualiser les données du site,
- les milieux forestiers fassent l'objet d'une attention particulière dans le futur plan de gestion, du fait de leur importance spatiale sur le site, en fixant des objectifs ambitieux en matière de sénescence et de nécromasse.

souhaite :

- que le projet s'insère en tant que zone nodale dans le réseau de pelouses des Monts de Gy,

Avis du CSRPN N° 2008-01

Le CSRPN émet un avis favorable à l'unanimité sur le classement en Réserve naturelle régionale du Vallon de Fontenelay.

Le Président du CSRPN



Michel CAMPY